



Gymnastique Volontaire Cesson-Sévigné

Bulletin d'adhésion / Renouvellement d'adhésion

Reprise des cours le lundi 7 septembre 2020

Renouvellement
ou Nouvelle adhésion

Nom : Prénom(s) :

Tél. fixe : Tél. mobile :

E-mail : Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal :

La fourniture de votre adresse e-mail permet de vous informer en cas d'annulation d'un cours

Cotisation saison 2020/2021

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Cette cotisation comprend l'accès à tous les cours à l'exception des cours spécifiques suivants : Pilates, Marche nordique, Cross Training Sport santé ® qui font l'objet d'une cotisation complémentaire de 50 euros par cours.

CALCUL DE VOTRE COTISATION 2020/2021			
Adhésion à l'association			86,00 €
Licence FFEPGV			+ 22,50 €
Part départementale			+ 3,50 €
Sous-total			112,00 €
OPTIONS	Option	Montant	
Assurance facultative Groupama (Voir page 2)	<input type="checkbox"/>	+ 10,00 €	<input type="text"/> €
Cours spécifiques : (Pilates, Marche nordique, Cross Training Sport santé ®)	<input type="checkbox"/>	X 50,00 €	<input type="text"/> €
Remise exceptionnelle année 2020-2021 pour les adhérents ayant été licenciés durant l'année 2019-2020	<input type="checkbox"/>	- 32,00 €	<input type="text"/> €
TOTAL GENERAL			<input type="text"/> €

Dossier d'inscription

L'accès aux séances ne sera possible que si le dossier d'inscription est **complet** :

La fiche d'inscription complétée et signée

Paiement de la cotisation : Chèque ou Chèque-Vacances / Coupon-Sport

Certificat médical ou Attestation « questionnaire de santé »

Remplir également la seconde page SVP ↗



Gymnastique Volontaire Cesson-Sévigné

Conditions d'adhésion

Certificat médical

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, la remise d'un certificat médical datant de moins d'un an est obligatoire lors de la prise de licence puis tous les trois ans au moment de son renouvellement. Entre les périodes triennales, le licencié remet l'attestation « questionnaire de santé ».

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec Groupama) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Par ailleurs, pour un montant de 10 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2020/2021. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gymcesson@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Droit à l'image : j'accepte que les photographies où je figure, prises lors des séances ou des manifestations sportives et ou festives, soient publiées dans les pages « reportage photos » du site Internet de la GV Cesson- Sévigné

OUI NON

Honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

J'atteste avoir pris connaissance des différents points cités ci-dessus.

Date et signature de l'adhérent.

Signature

Le :

A :

Dossier à renvoyer à :

Yvonne Pascal
47 rue de Clairville
35510 Cesson-Sévigné

ou

Marie Le Garrec
12B route de la Planchette
35510 Cesson-Sévigné

Vous pourrez également nous le remettre lors du forum des associations le samedi 5 septembre ou au début des cours lors de la reprise des activités.